

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 28 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Crouzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2020
PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 30/09/2020

ABSENTS : Mme ASTIER Martine (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), Mme HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick)

Secrétaire de séance : Mme Michèle DEBAYLE

6. CONVENTION RELATIVE A LA CLAUSE SOCIALE DANS LES MARCHES PUBLICS ENTRE LA COMMUNE DE BOISSEUIL ET LIMOGES METROPOLE.

L'article L 2111-1 du Code de la commande publique impose à l'acheteur public de s'interroger, dès l'expression de son besoin d'achat, sur la possibilité d'intégrer dans son marché des exigences en termes de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale. Ainsi, le cahier des charges d'un marché public peut fixer des conditions particulières permettant d'offrir des opportunités d'intégration professionnelle à des personnes rencontrant des difficultés d'insertion et, plus généralement, de promouvoir l'emploi local.

La communauté urbaine a développé au sein du service insertion un dispositif d'appui et de gestion des clauses sociales, créant ainsi une réelle expertise en la matière. Outre ses services, elle accompagne tout autre donneur d'ordre ayant pour souhait de développer une politique d'achats socialement responsable en intégrant des clauses sociales d'insertion dans sa commande publique à travers les missions suivantes :

- rencontrer les services concernés du donneur d'ordre dès la phase d'avant-projet,
- aider en amont le donneur d'ordre à identifier les marchés pouvant permettre une action d'insertion,
- préparer l'offre d'insertion en amont des phases de consultation du marché,
- identifier les publics bénéficiaires,
- après la passation du marché, assister techniquement les entreprises attributaires pour la concrétisation et le respect de leur engagement,
- suivre et évaluer l'application de la clause sociale d'insertion,
- rendre compte de l'état d'avancement des objectifs d'insertion et des résultats obtenus,
- évaluer l'impact de la clause sociale en matière d'insertion.

Par délibération en date du 21 novembre 2016, le conseil municipal de la commune de Boisseuil avait validé la signature d'une convention de partenariat avec Limoges Métropole pour tout projet nécessitant la mise en œuvre de la clause sociale.

Au cours des trois dernières années, cette convention a donné lieu à la mise en œuvre de clauses sociales concernant deux opérations de travaux portées par la commune, à savoir :

- l'extension et la restructuration du multi-accueil avec 35 heures d'insertion réalisées par 7 personnes,
- la rénovation de la vieille auberge et l'agrandissement de la mairie (en cours) avec 155 heures d'insertion réalisées par 1 personne.

Cette convention de partenariat est arrivée à terme et elle pourrait être reconduite pour la même durée, soit 3 ans, avec la possibilité d'un renouvellement de trois ans par accord express.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la reconduction du partenariat avec Limoges Métropole pour la mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics,
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec Limoges Métropole ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

